

An aerial photograph of a lush green forested peninsula. The forest is dense with tall evergreen trees. A light-colored dirt path winds through the trees, leading to a small clearing. The peninsula is surrounded by clear, turquoise water with visible rocks and pebbles on the seabed. The sky is not visible, as the image is a top-down view of the landscape.

Rapport de durabilité 2022

Caisse de pension SHP

Management Summary

Management Summary

En tant qu'**institution du 2^{ème} pilier**, la SHP investit dans l'intérêt des assurés et des bénéficiaires de rentes. Elle est axée sur l'équité intergénérationnelle et le développement durable en vertu de son mandat de prévoyance. La **tâche légale** de la SHP est de **garantir** le versement des **prestations promises** et de **trouver un équilibre** entre les **exigences des différentes générations** (bénéficiaires de rentes et assurés actifs).

Dans la **gestion de la fortune**, la SHP prend en compte différents aspects de durabilité. Les gérants de fortune mandatés par la SHP ont signé les Principes pour l'Investissement Responsable (PRI) et s'engagent à promouvoir l'investissement durable en adhérant à d'autres **initiatives et organisations**.

Pour tous les placements en actions, les **droits de vote** sont exercés (sous réserve de matérialité et de économie) selon les indications des gérants de fortune. Les principes d'exercice des droits de vote sont conformes aux objectifs de durabilité définis par les gérants de fortune ainsi qu'à l'objectif de zéro émission nette à 2050. Par ailleurs, tous les gérants de fortune mandatés pour les placements en obligations et en actions, et en partie pour les hypothèques et l'immobilier, cherchent le dialogue avec les entreprises dans le cadre de leurs **programmes d'engagement** et les sensibilisent à leur responsabilité écologique, sociale et en matière de gouvernance.

En ce qui concerne les produits utilisés par les gérants de fortune, la **liste d'exclusion SVVK – ASIR** est systématiquement appliquée. Cela signifie que les entreprises et les pays violant certains principes juridiques (p. ex. le Pacte mondial des Nations Unies) ou pour lesquels le dialogue n'apporte aucune amélioration sont exclus de l'univers d'investissement. Les gérants de fortune appliquent également des exclusions supplémentaires sur la base de critères de durabilité.

Des **notations ESG** et des **indicateurs climatiques** sont disponibles pour tous les placements en obligations et en actions. Le portefeuille de titres de la SHP étant largement diversifié, les indicateurs correspondent en grande partie à ceux de l'économie mondiale. La SHP fait aussi délibérément appel à des gérants de fortune ayant des approches de durabilité dédiées, comme par exemple pour les placements alternatifs (Insurance Linked Securities). Dans le domaine des **placements immobiliers**, les produits utilisés poursuivent des objectifs stratégiques de durabilité, dont une réduction des émissions de CO₂, et tiennent compte des aspects de durabilité lors de la construction, des rénovations ou de la sélection des locataires. La majorité des fondations de placement immobilier rendent régulièrement compte des critères de durabilité et de leur mise en œuvre et affichent un rating de durabilité ainsi que l'intensité en CO₂ (scope 1 et 2).